

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide Question écrite n° 13961

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la question du suicide chez les 15-25 ans. Selon différentes études, le suicide représente dans cette tranche d'âge la deuxième cause de mortalité derrière les accidents de la route. Dans son rapport thématique de 2007, la défendeuse des enfants a insisté sur la nécessité d'ouvrir un grand chantier sur ce thème et a préconisé l'augmentation de la création de structures de prévention du suicide et de soutien psychologique aux adolescents. Il lui demande si des mesures sont envisagées afin d'aller dans ce sens.

Texte de la réponse

Des actions retenues dans le plan santé-jeunes, présenté en conseil des ministres le 27 février 2008, ont pour objectif d'apporter un soutien aux jeunes les plus vulnérables, de prévenir le risque suicidaire et de proposer une prise en charge adaptée. Ainsi, afin de répondre aux besoins d'information et d'écoute exprimés par les jeunes, une campagne de promotion du numéro vert « fil santé jeunes » a été lancée en septembre 2008 par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Le numéro d'appel a été simplifié en un numéro à 4 chiffres, le « 3224 », pour une meilleure mémorisation. L'appel gratuit, depuis un téléphone portable vers ce numéro de téléphone, sera expérimenté fin 2008. Le rapport thématique de la défenseure des enfants de 2007 intitulé « adolescents en souffrance, plaidoyer pour une véritable prise en charge » recommandait le déploiement des maisons des adolescents (MDA). Ainsi, le programme « maisons des adolescents » vise à assurer un maillage territorial satisfaisant, à raison d'au moins une MDA par département. Ces structures ont pour mission d'apporter des réponses de santé diversifiées aux adolescents en rupture ou les plus en difficulté. À ce jour, 61 maisons des adolescents bénéficient d'un financement public. Les missions des services universitaires de médecine préventive (SUMMPS) seront élargies afin que ceux-ci puissent se constituer en centre de santé et offrir ainsi des lieux de soins, d'écoute et de prise en charge plus adaptés à la population étudiante. Les personnels les plus proches de cette population étudiante bénéficieront d'un renforcement des actions de formation au repérage de la crise suicidaire. Par ailleurs, sur la base du rapport d'un comité de pilotage, installé le 30 juin 2008 et présidé par M. David Le Breton, sociologue à l'université Marc Bloch de Strasbourg, une nouvelle stratégie pluriannuelle de prévention du suicide sera élaborée, en partenariat avec les autres départements ministériels. Ce comité de pilotage, composé d'experts et de partenaires institutionnels et associatifs, est chargé d'aborder le problème du suicide dans sa globalité, de la prévention à la prise en charge des suicidants et à la postvention. Le rapport du comité de pilotage sera remis en décembre 2008.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti

Circonscription: Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 13961

Rubrique : Mort

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE13961

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er janvier 2008, page 29

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10966